

RENOVATION THERMIQUE DU CENTRE AQUATIQUE ET INSTALLATION D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE DURABLE – SE SUBSTITUE A LA DELIBERATION D2015H24

Conseil Communautaire du 5 Novembre 2015

D 2015	H	24bis
Nombre de Conseillers		
En exercice	88	
Présents	70 Motion – 71 dossier 1 – 72 dossiers 2 à 23	
Votants	81 Motion – 83 dossier 1 à 23	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **30 octobre 2015** s'est réuni à l'Espace Exposition de MARMNADE, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHE (à partir du dossier n°1)
<u>Birac sur Trec</u>	Jean-Luc AGNIC (+ pouvoir d'Alain LERDU à partir du dossier n°1) – Alain LERDU (pour le vote de la Motion)
<u>Calonges</u>	/
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	/
<u>Caubon Sur Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Michel BROUSSE - Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT (+ pouvoir de Carole VERHAEGHE)
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÈDE – Edith LORIGGIOLA
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU – Emmanuel MORIZET
<u>FaUILlet</u>	Gilbert DUFOURG – Michel NAU
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT – Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA - Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Guy PÉREUIL
<u>Lagupie</u>	Jean-Max MARTIN – Michel ZANETTE
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL (+ pouvoir de François NERAUD)
<u>Longueville</u>	Maurice DARQUE (<i>Suppléant</i>) (pour la Motion et le dossier n°1) – Guy FARBOS (à partir du dossier n°2)
<u>Marcellus</u>	Jean-Claude DERC (+ pouvoir de Bernard DIO)
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY (+ pouvoir de Marie-Françoise BOUGUES) – Daniel BENQUET – Patrick COUZINEAU – Didier DUTHEIL (à partir du dossier n°1) - Josette JACQUET – Philippe LABARDIN – Anne MAHIEU (+ pouvoir de Charles CILLIERES pour la Motion et le dossier n°1) – Jean-Pierre MARCHAND – Sylvie GENEAU DE LAMARLIERE (+ pouvoir de Martine CALZAVARA) - Laurence VALAY – Charles CILLIERES (à partir du dossier n°2)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA (+ pouvoir de Yannick LAURENT)
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN – Claudette TILLOT
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRI
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN (+ pouvoir de Nicolas MINER)
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Serge LAGROLLET – Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (<i>Suppléant</i>)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	/
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Liliane BORDES – Eric BOUCHAUD – Liliane KULTON (+ pouvoir de Laurence LOUBIAT-MOREAU) – Guy LAUMET – Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Gérard MARTET (+ pouvoir de Jacky TROUVÉ)
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir d'Alexandre FRESCHI) – Caroline DELRIEU GILLET

Absents ou excusés

François NÉRAUD – Alexandre FRESCHI – Guy IANOTTO – Carole VERHAEGGHE – Thierry CONSTANS – Guy FARBOS (pour la Motion et le dossier n°1) - Bernard DIO – Marie-Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA – Charles CILLIÈRES (pour la Motion et le dossier n°1) - Joël HOCQUELET – Bernard MANIER – Yannick LAURENT – Nicolas MINER – Jacques BRO – Jean-Pierre VACQUÉ – Laurence LOUBIAT-MOREAU – Jacky TROUVÉ

Pouvoir de

François NÉRAUD à Francis DUTHIL – Alexandre FRESCHI à Christophe COURREGELONGUE – Carole VERHAEGUE à Michel PÉRAT – Bernard DIO à Jean-Claude DERC – Marie-Françoise BOUGUES à Lydie ANGELY – Charles CILLIÈRES à Anne MAHIEU (pour la Motion et le dossier n°1) – Martine CALZAVARA à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Yannick LAURENT à Régine POVÉDA - Nicolas MINER à Jean-Marc DUBAN – Laurence LOUBIAT-MOREAU à Liliane KULTON – Jacky TROUVÉ à Gérard MARTET

Secrétaire de Séance

André CORIOU

Dossier n°23 -

RENOVATION THERMIQUE DU CENTRE AQUATIQUE ET INSTALLATION D'UN SYSTEME DE CHAUFFAGE DURABLE - SE SUBSTITUE A LA DELIBERATION D2015H24

Suite à la prise de compétence « aménagement et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », la Communauté de Communes du Val de Garonne a décidé de prendre en charge la réalisation du centre aquatique *Aquaval* sur la commune de Marmande.

Aquaval c'est **2 050m² de bâtiments chauffés** avec de **650m² de bassins** (1200m³ d'eau), un espace bien être de 100m².

Les chaudières qui ont une trentaine d'années **doivent être impérativement changées** car les **pannes** deviennent trop **régulières et coûteuses** (perte de recettes, mauvaise image pour la collectivité et des frais de réparations).

Aquaval est le **1^{er} bâtiment public** de Val de Garonne Agglomération **consommateur d'électricité avec 939 019 kWh** (consommés en 2014) **et de gaz avec 240 254m³** (consommés en 2014).
Il paraît important de réfléchir à une installation utilisant une source d'énergie renouvelable.

Dans un premier temps, il s'agit de repenser le système de chauffage de l'eau des bassins (intérieurs - extérieurs) et de l'eau chaude sanitaire, avec une solution capteur plan vitré.
Il faudrait approximativement **environ 250 / 280 m² de panneaux**.

En période « été », il est possible de couvrir 70 à 80% des besoins d'eau chaude (15m³/jours) par la seule couverture solaire.

Bien qu'arbitraire (il y aura une boucle unique), la répartition des surfaces des panneaux solaires pourrait être la suivante :

- Eau chaude sanitaire : environ 20 m²,
- Chauffage bassin extérieur : 180 m²,
- Chauffage bassins intérieurs : 80 m².

Sachant que lorsque le bassin extérieur n'est pas chauffé, l'ensemble des panneaux serviront au chauffage de l'équipement intérieur.

En complément de ce système, il est nécessaire d'équiper l'établissement avec du matériel énergétiquement performant (comme des chaudières à condensat).

Toute cette installation contribuera à une **diminution conséquente des consommations de gaz**.

Par la même occasion, il paraît nécessaire de remplacer et d'optimiser la diffusion du chauffage de l'air, mais aussi d'améliorer la centrale de déshumidification de l'air.

Plan de financement prévisionnel

Rénovation	Coût en € (HT)	ADEME ¹		DETR		VGA	
Remplacement des chaudières existantes par la mise en place de capteurs solaires sur structure, avec chaudières ENR en relèvement, y compris tout raccordement	214 200 €	64 260€	30%	53 550€	25%	96 390€	45%
Travaux (optimisation de la diffusion et amélioration du renouvellement de l'air)	135 420 €	-	-	33 855€	25%	101 565€	75%
Capteurs solaires sur structure y compris tout raccordement pour la chauffe du bassin extérieur	203 620 €	61 086€	30%	50 905€	25%	91 629€	45%
Total	553 240€	125 346€	23%	138 310€	25%	289 584€	52%

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Annule et remplace la délibération n° D2015 B 30 en date du 15 avril 2015

Approuve le projet de rénovation thermique du centre aquatique et de l'installation d'un système de chauffage durable pour un montant prévisionnel de 553.240€ HT

Prend acte du plan de financement prévisionnel relatif au financement de rénovation thermique du centre aquatique et de l'installation d'un système de chauffage durable :

Rénovation	Coût en € (HT)	ADEME		DETR		VGA	
Remplacement des chaudières existantes par la mise en place de capteurs solaires sur structure, avec chaudières ENR en relèvement, y compris tout raccordement	214 200 €	64 260€	30%	53 550€	25%	96 390€	45%
Travaux (optimisation de la diffusion et amélioration du renouvellement de l'air)	135 420 €	-	-	33 855€	25%	101 565€	75%
Capteurs solaires sur structure y compris tout raccordement pour la chauffe du bassin extérieur	203 620 €	61 086€	30%	50 905€	25%	91 629€	45%
Total	553 240€	125 346€	23%	138 310€	25%	289 584€	52%

Précise que la sollicitation des subventions relève d'une délégation au Président

¹ Taux d'aide indicatif : 20 à 40% selon les projets.

Autorise

Le Président ou son représentant légal à signer tous les documents relatifs à cette opération.

<u>Résultat du vote</u>		
<i>Votants</i>	83	
<i>Pour</i>	72	
<i>Contre</i>	1	Emmanuel MORIZET
<i>Abstention</i>	10	Bernard CABANE - Guy LAUMET - Michel ZANETTE - Gilbert DUFOURG - Michel NAU - Jacques BILIRIT Josette PATISSOU – Alain PREDOUR – Jean-Marc DUBAN (+ pouvoir de Nicolas MINER)

Publication / Affichage Le 9/11/2015
Notification Le

Fait à Marmande, le 5/11/2015

Le Président,

Daniel BENQUET